



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **130-2023**
Séance du 12 décembre 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 105 000 F pour l'aménagement d'une voie bus, l'adaptation des passages piétons et le rehaussement des quais sur le chemin du Champ-des-Filles à Plan-les-Ouates

Vu le Plan d'Actions des Transports Collectifs (PATC) 2025-2029 élaboré par l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève, qui prévoit le maintien de la circulation de deux lignes de bus sur le chemin du Champ-des-Filles, dans son tronçon compris entre le chemin du Tourbillon et la route de la Galaise, ainsi qu'un arrêt et leur terminus,

vu les retards des lignes de bus circulant sur le chemin du Champ-des-Filles, dus à la saturation du réseau routier, identifiés par les Transports Publics Genevois et communiqués à la Commune de Plan-les-Ouates,

vu le développement de la zone industrielle de Plan-les-Ouates et la volonté des collectivités publiques de favoriser le report modal sur les transports publics pour le personnel des entreprises de la zone industrielle de Plan-les-Ouates,

vu la nécessité de sécuriser les traversées piétonnes depuis et en direction des arrêts des lignes de transports publics sur le chemin du Champ-des-Filles,

vu le projet de réfection de la chaussée et des trottoirs de la Fondation pour les Terrains Industriels en vue de céder à la Commune le tronçon du chemin du Champ-des-Filles compris entre le chemin du Tourbillon et la route de la Galaise,

vu le projet d'aménagement élaboré par le bureau RGR SA pour la phase projet, sous le pilotage des services de l'administration communale en collaboration avec les services de l'administration cantonale, de la Fondation pour les Terrains Industriels et des Transports Publics Genevois,

vu le projet de requête en autorisation de construire relatif au projet d'aménagement d'une voie bus et d'adaptation des passages pour piétons, en cours d'élaboration par le mandataire de la Commune afin d'être déposé dans les plus brefs délais auprès de l'Office des autorisations de construire.

vu le résultat de la procédure ouverte d'appel offres sur invitation pour l'aménagement d'une voie bus, l'adaptation des passages pour piétons et la mise aux normes des quais pour les personnes à mobilité réduite, lancée le 12 septembre 2023,

vu l'exposé des motifs EM 130-2023, de décembre 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation d'une voie bus, l'adaptation des passages pour piétons et le rehaussement des quais sur le chemin du Champ-des-Filles à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 105 000 F, destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense brute prévue de 105 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA/MC/bg # 152'971 – SF/PL – 12.12.2023



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 130-2023

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET:

**Crédit d'engagement pour l'aménagement
d'une voie bus, l'adaptation des passages
piétons et le rehaussement des quais sur le
chemin du Champ-des-Filles**

105'000 F

Plan-les-Ouates – Décembre 2023

Crédit d'engagement pour l'aménagement d'une voie bus, l'adaptation des passages piétons et le rehaussement des quais sur le chemin du Champ-des-Filles

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. Contexte du projet et enjeux

Depuis plusieurs années, la desserte en transport public de la ZIPLO est assurée par les lignes D, 22 et 42. En décembre 2021, la desserte de la zone a été renforcée par la ligne 62, qui la relie au centre de la Commune de Plan-les-Ouates, à Lancy-Bachet et à Collonges-sous-Salève (voir figure 1).

Dans le courant de l'année 2022, en lien avec les travaux du tram sur le chemin du Tourbillon, les terminus des lignes 22 et 62 ont été déplacés sur le chemin du Champ-des-Filles et l'arrêt « ZIPLO » a été réaménagé sur celui-ci (voir figure 2).

Figure 1 : Desserte de la ZIPLO dès décembre 2021 (source : SITG)

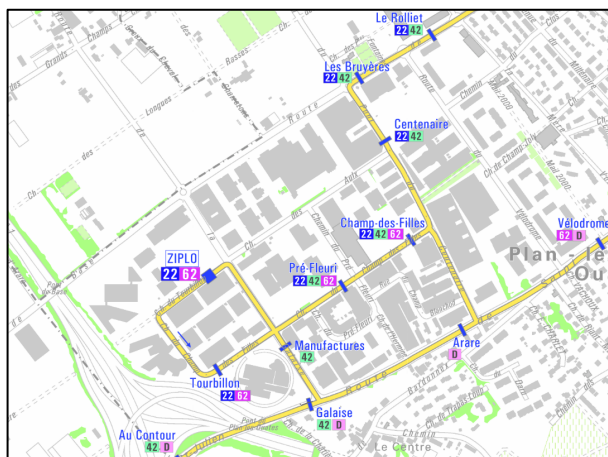
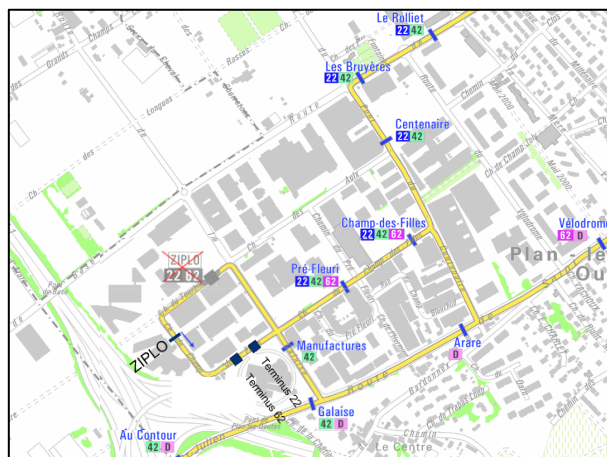


Figure 2 : Déplacement des terminus des lignes 22 et 62 au printemps 2022 (source : SITG, adaptée par le SCA)



Ces aménagements, sommaires, devaient être provisoires, car le Plan d'Actions des Transports Collectifs (PATC) 2020-2024 élaboré par l'Office Cantonal des Transports du canton de Genève prévoyait la suppression de la circulation des lignes de bus sur le chemin du Tourbillon et sur le chemin du Champ-des-Filles (voir figure 3).

En effet, les lignes de bus devaient être prolongées en direction de la partie du quartier des Cherpines située sur la commune de Confignon ou emprunter le nouvel ouvrage d'art enjambant l'autoroute construit dans le cadre du second tronçon du tram reliant les Palettes à Saint-Julien-en-Genévois.

Toutefois, au vu du retard pris dans le développement de cette partie du quartier des Cherpines et dans l'aménagement du second tronçon du tram, le PATC 2025-2029 a prévu le maintien de la circulation, d'un arrêt et d'un terminus sur ces voiries pour les lignes de bus 48 et 82 (voir figure 4 ci-après).

À noter que la numérotation des lignes de bus a été modifiée lors du changement d'horaire de décembre 2023. Ainsi, la ligne 48 est l'ancienne ligne 42, qui reliait Bernex à Carouge en passant par Plan-les-Ouates et Lancy. Elle a toutefois été raccourcie depuis le 10 décembre 2023 en faisant son terminus dans la ZIPLO.

Quant à la ligne 82, il s'agit de l'ancienne ligne 62, qui a juste connu depuis le 10 décembre 2023 une adaptation de son parcours dans la ZIPLO (voir également figure 4).

Figure 3 : Plan d'Actions des Transports Collectifs 2020-2024, extrait de la présentation faite aux communes en septembre 2018

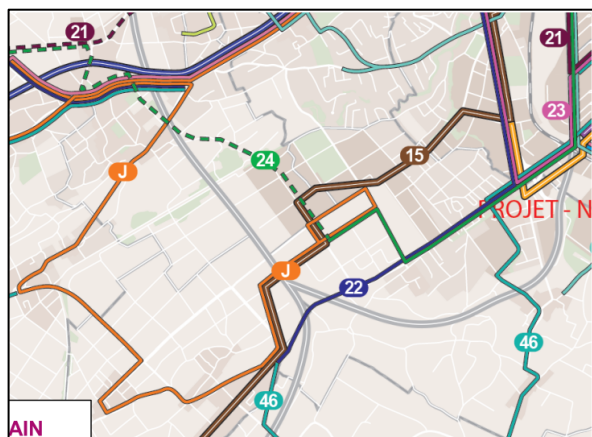
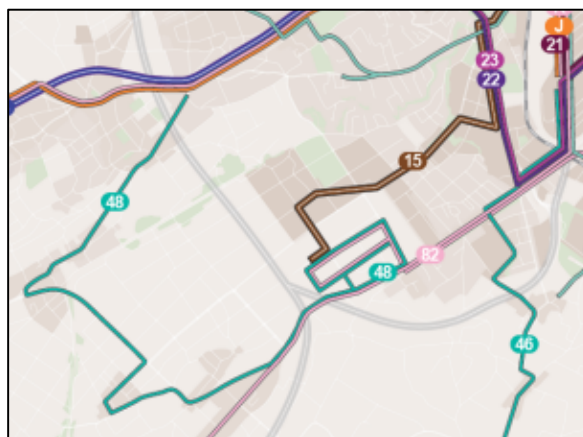


Figure 4 : Plan d'Actions des Transports Collectifs 2025-2029, plan des lignes dès l'horaire 2024, extrait de la présentation faite aux communes en avril 2023



En parallèle de l'élaboration du PATC 2025-2029, les Transports Publics Genevois ont relevé le fait que la progression des bus sur le chemin du Champ-des-Filles, dans son tronçon compris entre le chemin du Tourbillon et la route de la Galaise, était très mauvaise et qu'en cas de maintien de leur circulation sur cette voirie, il fallait repenser l'aménagement pour améliorer leur vitesse commerciale et assurer leur ponctualité.

En effet, les bus sont souvent bloqués dans les files d'attente en heures de pointe du soir, ce qui rallonge considérablement la durée des parcours.

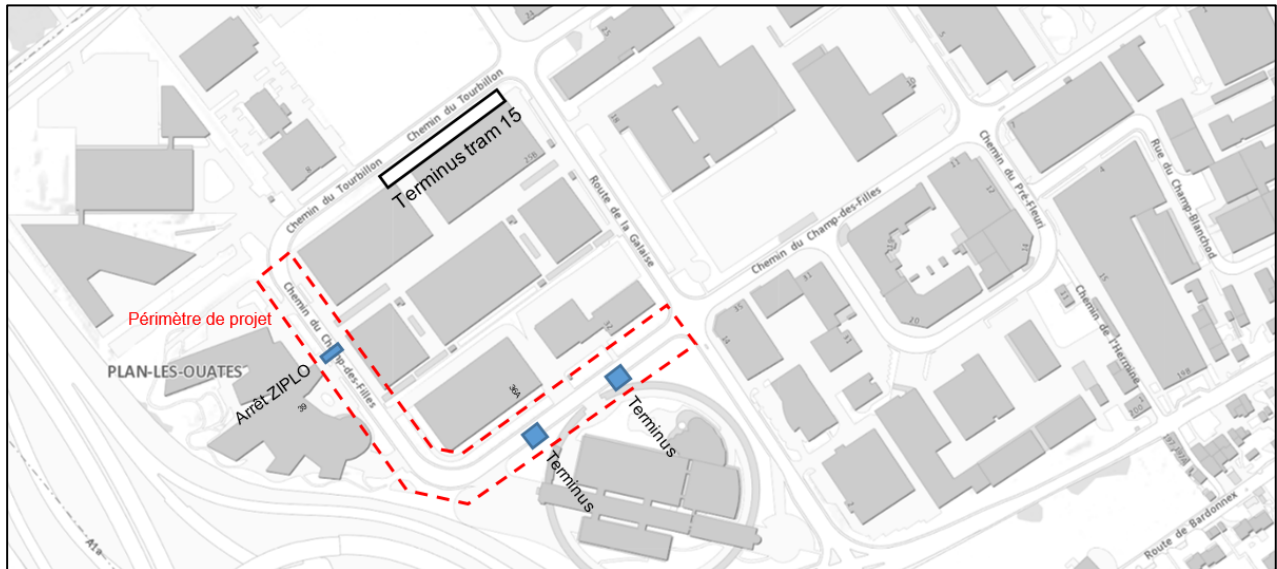
En outre, la configuration actuelle du terminus de la ligne 82 (anciennement 62) péjore la visibilité en sortie d'une entreprise privée et le terminus de la ligne 48 (anciennement 42) est incompatible avec le projet communal d'aménagement d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise, puisqu'il obstruerait dans sa configuration actuelle la visibilité sur le passage pour piétons projeté sur le chemin du Champ-des-Filles au carrefour avec la route de la Galaise.

Dès lors, pour répondre à ces différentes problématiques, un projet d'aménagement a été élaboré sous le pilotage de la Commune de Plan-les-Ouates, qui consiste en l'inversion des emplacements de l'arrêt et des terminus des lignes 48 et 82, la création d'une voie bus entre les terminus et le premier arrêt, ainsi que l'adaptation de deux traversées piétonnes.

2. Explications techniques

Le périmètre du projet d'aménagement en faveur de la progression des lignes de bus comprend le tronçon du chemin du Champ-des-Filles entre le chemin du Tourbillon et la route de la Galaise (voir figure 5) :

Figure 5 : Périmètre de projet



Le projet d'aménagement poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer la progression des bus par l'aménagement d'une voie en site propre
- Optimiser les connexions entre les terminus et arrêts des lignes de bus et du tram
- Garantir la sécurité, la continuité et le confort des itinéraires piétonniers
- Assurer la fluidité et la sécurité des accès motorisés aux parcelles privées

Un groupe de travail réunissant la Commune de Plan-les-Ouates, l'Office Cantonal des Transports (OCT), la Fondation pour les Terrains Industriels (FTI) et les Transports Publics Genevois (TPG) s'est constitué au printemps 2023 pour suivre l'élaboration du projet, réalisé par le bureau d'étude RGR sous mandat de la Commune.

Le projet d'aménagement, dont le plan est annexé au présent exposé des motifs (annexe 3a), est l'aboutissement du travail effectué par ce groupe pour trouver l'aménagement le plus à même de répondre aux objectifs et il comprend les éléments suivants :

Aménagement d'une voie bus

L'élément principal du projet consiste en l'aménagement d'une voie de bus en site propre sur le chemin du Champ-des-Filles, afin de profiter du fait que ce chemin est à sens unique et offre donc une largeur de chaussée suffisante pour deux voies de circulation.

Quelles que soient les localisations des terminus et de l'arrêt sur le chemin du Champ-des-Filles (voir point suivant), le principe d'aménagement de la voie bus est similaire, à savoir qu'elle consiste en un marquage au sol réservant la voie de droite à la circulation des bus ce qui nécessite la suppression de cinq places de stationnement voiture dans le virage du chemin du Champ-des-Filles (voir figure 6):

Figure 6 : Projet d'aménagement, zoom du plan annexé (annexe 3a)



Localisations des terminus et de l'arrêt sur le chemin du Champ-des-Filles

Un autre élément du projet consiste à inverser l'emplacement de l'arrêt et des terminus actuels, dans le but d'avoir la voie de bus en site propre en début de ligne (figure 7) et non en fin de ligne comme cela serait le cas en maintenant la configuration actuelle (arrêt puis terminus, figure 8).

Ainsi la clientèle bénéficie d'un temps de parcours optimisé en heure de pointe du soir, soit au moment critique de la saturation du trafic, dès le départ des bus depuis le terminus, qui est d'ailleurs plus proche de la majorité des emplois du périmètre.

À noter qu'en cas de présence de deux bus au terminus, une place d'attente est aménagée pour permettre la descente des passagers avant de pouvoir attendre au terminus dès qu'un autre bus repart (voir figure 8).

Figure 7 : Voie bus en début de ligne, configuration « Terminus puis arrêt »

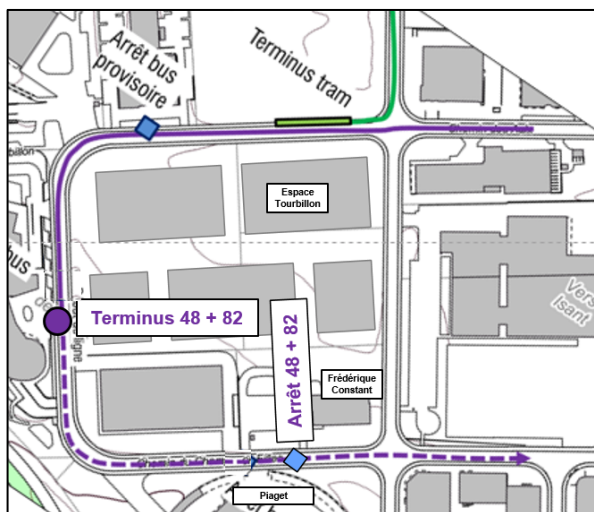
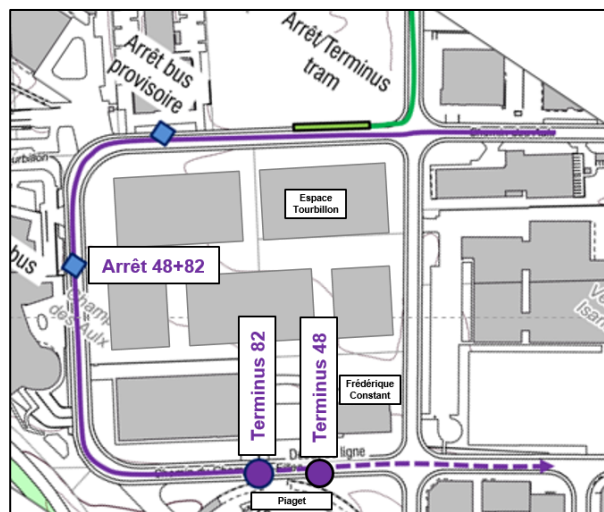


Figure 8 : Voie bus en fin de ligne, configuration « Arrêt puis terminus »



Connexions entre les terminus et les arrêts des lignes de bus et de tram

L'aménagement du terminus selon la figure 7, offre une meilleure connexion entre les terminus des lignes de bus et du tram, ainsi qu'une meilleure lisibilité du réseau, puisque les terminus auront le même nom, à savoir « ZIPLO ».

Sécurité des traversées piétonnes

Avec l'aménagement d'une voie de bus, les passages pour piétons doivent être adaptés avec l'aménagement d'un îlot, conformément aux exigences des normes VSS en vigueur, qui interdisent la traversée sans îlot de deux voies de circulation dans le même sens.

Le passage pour piétons situé au droit de l'Espace Tourbillon doit être déplacé en raison de l'aménagement d'une place d'attente pour les bus (voir point précédent) sur celui-ci.

Il sera réaménagé une quarantaine de mètres plus loin, avant le terminus. Un îlot central sera aménagé pour garantir la sécurité des piétons, plus particulièrement pour assurer la visibilité sur la voie de circulation.

La traversée piétonne, située entre les entreprises Piaget et Frédérique Constant, se doit d'être reconfigurée avec l'aménagement d'un îlot central étant donné qu'à cet endroit il y a aura deux voies de circulation (la voie bus et la voie de circulation).

Accès et sorties des parcelles privées

Le projet a été élaboré en tenant compte de la visibilité et des manœuvres depuis et vers les parcelles privées. L'aménagement proposé améliore en particulier la sortie du parking de l'entreprise Piaget, qui est actuellement péjorée par le terminus de la ligne 82.

Adaptation des quais pour les personnes à mobilité réduite

Afin de garantir l'accès aux transports publics pour les personnes à mobilité réduite, les quais de l'arrêt et des terminus seront rehaussés conformément aux normes en vigueur.

Autorisation de construire

Une autorisation de construire pour la réalisation des îlots des passages pour piétons doit être obtenue afin de pouvoir réaliser le projet. Celle-ci a été déposée en novembre 2023 sous forme d'APA (Autorisation en Procédure Accélérée) avec une entrée en force projetée en mars 2024.

Coordination avec le projet de réfection de la chaussée par la FTI

Ce tronçon du chemin du Champ-des-Filles est propriété de la FTI, qui a la charge de l'aménager conformément au plan directeur de la zone avant de le céder gratuitement à la Commune, selon l'article 7 de la Loi générale sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes (L 145, LZIAM).

Le plan directeur de la zone, en l'occurrence le plan directeur de l'extension de la ZIPLO (plan N°26'667 adopté par le Conseil d'Etat le 6 novembre 1996), prévoit l'aménagement, sur le chemin du Champ-des-Filles, de deux trottoirs et d'une chaussée d'une largeur de 8.50 mètres.

La finalisation de la chaussée doit être faite par la FTI avant la cession à la Commune, plus précisément la remise en état des bordures endommagées et la pose de la dernière couche d'enrobés sur la chaussée et une partie des trottoirs.

Les aménagements dépassant le cadre du plan directeur sont à la charge de la Commune, à savoir les travaux de génie civil, de marquages et de signalisation pour le rehaussement des quais des arrêts, l'aménagement des passages pour piétons et l'aménagement de la voie bus en site propre, ce qui fait donc l'objet du présent crédit.

Les chantiers de réfection à charge de la FTI et d'aménagement d'une voie bus à charge de la Commune seront coordonnés dans le but de ne faire qu'une seule intervention.

3. Planning intentionnel de réalisation

La Commune souhaite réaliser ce projet durant le printemps 2024 :

- Septembre 2023 : Appel d'offres
- Octobre 2023 : Retour des soumissions
- Novembre 2023 : Dépôt APA
- Mars 2024 : Obtention APA
- Mars 2024 : Adjudication
- Avril 2024 : Début des travaux
- Mai 2024 : Début des travaux
- Juillet 2024 : Fin des travaux

4. Calcul du montant du crédit d'engagement

Le montant du crédit pour le financement des aménagements à charge de la Commune est calculé sur la base de l'offre de l'entreprise SCRASA SA d'octobre 2023 qui ressort première de l'analyse des offres issues de l'appel d'offres.

Le montant total des travaux (parts FTI et Commune) s'élève à 214'579.25 CHF TTC.

La part communale, comprenant les honoraires, frais, émoluments et imprévus se monte à 105'000 CHF TTC, répartie comme suit :

Travaux de génie civil	53'000.00	CHF HT
Marquages et signalisation	9'000.00	CHF HT
Honoraires	17'000.00	CHF HT
Frais, émoluments et imprévus	17'450.00	CHF HT
TVA	7'812.50	CHF
TOTAL crédit d'engagement (arrondi)	105'000.00	CHF TTC

5. Conclusion

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement de 105'000 F TTC pour l'aménagement d'une voie bus, l'adaptation des passages piétons et le rehaussement des quais sur le chemin du Champ-des-Filles.

Le Conseil administratif

Crédit d'engagement pour l'aménagement d'une voie bus l'adaptation des passages piétons et le rehaussement des quais sur le chemin du Champ- des-Filles

Annexe 1

Estimation des coûts

SCA/Décembre 2023



Commune de Plan-les-Ouates

Crédit d'engagement pour l'aménagement d'une voie bus l'adaptation des passages piétons et le rehaussement des quais sur le chemin du Champ-des-Filles

SCA

déc.-23

CREDIT D' ENGAGEMENT

A. Travaux de génie civil

Installation de chantier	7 000,00 F
Adaptation des bordures	38 000,00 F
Enrobés (reprise des trottoirs au droit des quais rehaussés)	8 000,00 F

Total Travaux HT 53 000,00 F

B. Travaux de marquage et signalisation routière

Marquages routiers	5 000,00 F
Signalisation verticale	4 000,00 F

Total Travaux divers HT 9 000,00 F

C. Honoraires

Honoraires ingénieurs civils phases 51 à 53	12 000,00 F
Géomètre	5 000,00 F

Total honoraires et constat HT 17 000,00 F

D. Frais, émoluments et imprévus

Frais de reproduction	1 000,00 F
Frais du cadastre	1 000,00 F
Émoluments et frais administratifs	1 500,00 F
Divers et imprévus :	10 000,00 F
Réserve conjoncturelle : 5%	79 000,00 3 950,00 F

Total débours et imprévus HT 17 450,00 F

Total des coûts, études, frais et débours	96 450,00 F
TVA 8.1%	7 812,50 F

TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT ARRondi 105 000,00

**Crédit d'engagement pour l'aménagement d'une
voie bus l'adaptation des passages piétons et le
rehaussement des quais sur le chemin du Champ-
des-Filles**

Annexe 2

**Financement et coûts induits
Investissement**

SCA/Décembre 2023

Financement

Crédit d'engagement pour l'aménagement d'une voie bus l'adaptation des passages piétons et le rehaussement des quais sur le chemin du Champ-des-Filles

1	Crédit brut	105 000,00
---	-------------	------------

2 Recettes

2,1	Subventions cantonales	-
2,2	Participation des routes cantonales	-
2,3	Taxe d'équipement	-
2,4	Taxe d'écoulement	-
2,5	Sport-Toto	-
2,6	Subventions fédérales	-
2,7	Divers	-

	Crédit net	105 000,00
--	------------	------------

3 Commentaires

Evaluation des coûts induits

Crédit d'engagement pour l'aménagement d'une voie bus l'adaptation des passages piétons et le rehaussement des quais sur le chemin du Champ-des-Filles

1	Revenus annuels	0,00
	Total des revenus annuels	-

2	Charges annuelles pour la première année	Durée	Montant	Taux	
	2,1 Charges financières		105 000,00	2,00%	2 100,00
	2,2 Amortissements	10	105 000,00	10,00%	10 500,00
	2,3 Charges de personnel				-
	2,4 Energie				-
	2,5 Matériel et fournitures				-
	2,6 Maintenance par des tiers				-
	2,7 Prestations de tiers				-
	2,8 Divers, subvention complémentaire				-
	Total des charges pour la première année				12 600,00

3	Coûts induits pour la première année	12 600,00
----------	---	------------------

Investissement

Crédit d'engagement pour l'aménagement d'une voie bus l'adaptation des passages piétons et le rehaussement des quais sur le chemin du Champ-des-Filles

PREVISION	Plan annuel des investissements			
	Crédit global	Non prévu dans le plan des investissements		
	Répartition selon plan des investissements	2023	2024	Total
	Dépenses brutes prévues		0,00	0,00
	Recettes estimées		0,00	0,00
	Total dépenses nettes	0,00	0,00	0,00

PREVISIBLE	Coûts des travaux			
	Crédit pour la réalisation	105 000,00		
	Répartition selon exécution	2023	2024	Total
	Dépenses brutes prévues		105 000,00	105 000,00
	Recettes estimées		-	0,00
	Total dépenses nettes	0,00	105 000,00	105 000,00

Crédit d'engagement pour l'aménagement d'une voie bus l'adaptation des passages piétons et le rehaussement des quais sur le chemin du Champ- des-Filles

Annexe 3

Annexe 3a : Plan d'aménagement

SCA/Décembre 2023

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

